

# BURALISTES, AUDITEZ VOTRE ACTIVITÉ !

## VOS ATTENTES

Dans le cadre du Protocole d'accord 2018-2021, la Confédération des buralistes a négocié auprès de l'Etat, un Fonds de Transformation doté de 20 millions d'euros par an sur la période. Il s'agit d'une aide financière accordée aux buralistes qui souhaitent repenser et réaménager leur magasin.

- Obtenir un diagnostic objectif et complet à 360° de votre établissement
- Identifier les besoins de transformation et le niveau d'attractivité de votre établissement
- Développer votre chiffre d'affaires
- Augmenter votre clientèle en boutique
- Augmenter la satisfaction client
- Développer vos activités grâce à une nouvelle offre



## NOTRE RÉPONSE

- Analyser les différentes zones de votre établissement, ses activités et son fonctionnement
- Analyser votre commerce dans son environnement
- Évaluer la pertinence de vos outils et de votre communication
- Synthétiser vos priorités au regard de l'analyse croisée de l'audit du point de vente et de l'audit de la zone de chalandise



## LES +

- Audit du point de vente avec analyse de l'état de l'établissement de l'extérieur à l'intérieur sur 30 critères ; entretien avec le buraliste ; prise de photos (intérieur/extérieur) à annexer au rapport
- Audit de la zone de chalandise (20 critères) à partir de toutes les données accessibles et analyse de sa composition et ses évolutions potentielles
- Feuille de route permettant d'orienter le buraliste dans ses priorités de développement et d'investissement



## PUBLIC CONCERNÉ

- Commerçants
- Ressortissants RCS



## COÛT

Coûts de la prestation (déplacement compris) :  
1 500 € HT pris en charge à 100 % si réalisation des investissements dans le cadre du dispositif de l'Etat et de la Confédération Nationale des Buralistes pour la transformation du réseau des buralistes 2019 - 2021 (50 % de prise en charge en cas de non réalisation d'investissement)

16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc  
Tél : 02 96 78 62 00